

Délibération mise au vote du CA du 12 mai 2025 et adoptée par 15 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre

Le Conseil d'administration décide qu'à partir de la rentrée 2025-2026, les groupes classes, les groupes en français, mathématiques ou dans les autres disciplines, au sein du collège Léon-Marie FOURNET, devront respecter les principes suivants:

- la constitution des groupes en français et en mathématiques répond aux besoins identifiés par les professeur·es de ces disciplines;
- il faut obligatoirement une hétérogénéité de niveaux et de besoins des élèves dans chaque groupe et classe ;
- quand cela est techniquement possible, les effectifs de classe dans l'établissement doivent comporter un nombre d'élèves proche ;
- au vu des principes fixés ci-dessus régissant la composition des groupes, l'alternance groupes / classes de référence, facultative, n'est pas pertinente dans l'établissement.